

## Filière mobilité

### Fiche 9 - Initiateur mobilité à vélo

La Mobilité à vélo est une des activités proposées par nos structures (Clubs, CoDep, CoReg) dans le cadre des Vélo-Écoles. Il s'agit de proposer un accueil pour les personnes qui souhaitent apprendre ou réapprendre les fondamentaux et la sécurité à vélo, dans le cadre de la mobilité active en milieu urbain et péri-urbain.

- Les stages d'Initiateur Mobilité à Vélo sont organisés sous couvert de la Fédération ;
- Les intervenants sont à minima titulaire du diplôme de moniteur fédéral ou des personnalités qualifiées.

#### Conditions d'admission :

- Être licencié au sein de la Fédération.

#### Prérogatives :

- Il encadre à titre bénévole les activités d'une Vélo-École ;
- Il conduit à l'acquisition des premiers apprentissages de la pratique du vélo en sécurité ;
- En aucun cas il n'a vocation à encadrer de la randonnée à vélo.

#### Mise en œuvre :

- Formation théorique ;
- Formation pratique en milieu sécurisé ;
- Formation en situation réelle.

#### Programme de formation : 24 à 32 heures

- Le contexte fédéral et de pratique ;
- La connaissance de l'engin et les réglages du vélo ;
- La mécanique de base ;
- La maîtrise de l'engin ;
- La réglementation ;
- Lecture de carte et plans ;
- Le déplacement en toute sécurité / La conduite de groupe en sécurité ;
- Les situations particulières liées au déplacement urbain ;
- La sécurité, prévention, secours ;
- Règles de circulation, déplacement en sécurité, placement dans le trafic ;
- Théorique : connaître le fonctionnement d'une "vélo école".

#### Évaluation :

- Un QCM : principalement sur la sécurité, les connaissances du Code de la route et sur les comportements dans le partage des espaces de la « rue » ;
- Une séance pédagogique : conduite de séance (15') sur un thème tiré au sort.